

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-773026

(242094)

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule : 11117		Société : RAM	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif		<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	
Nom & Prénom : EL MOUKI YOUNES			
Date de naissance : 12.09.71			
Adresse :			
Tél. : 0644256332		Total des frais engagés : Dhs	

Autorisation CNDP N° : A-A-215/2019

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Dr. Rochd BENMERZOUK Bd. Al Qods, Lot. Al Majd Imme. A 1er Etage, N° 4 Maroc - Casablanca - Tél. 05 22 20 45 45	
Date de consultation : 3.12.22	Age :
Nom et prénom du malade : El Mouki YOUNES	
Lien de parenté : Lui-même	<input type="checkbox"/> Conjoint
Nature de la maladie : Maladie	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle. R	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Signature de l'adhérent(e) : 

Le : / /

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
3.11.22	G		200,00	INP 03.11.22
F12-22		G		Bd. Al. 50000 A 100000 Majd 4 12.52.22.69

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
506, Rd. Al Khalil Hay Mgr Abdellah Aïn chock - Inara Tél: 05 22 52 87 62	31/12/2011	217.50 159.20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
EL HASSI			

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Rochd Benmerzouk

Pédiatre

Neonatalogie - Puériculture
Pédiatrie générale - Asthme - Allergologie



الدكتور رشيد بن مرزوق

اختصاصي في طب الأطفال والرضع
والحساسية

Tél.: 05 22 52 44 68

Casablanca, le 3.12.22

- DN 22.7.16
- Pds: 14.8.00
- Temp.: 37

Prénom : Yasmine



El Bouke

89,10

Agipol ptey fpte

220603
2025/07
PPC : 89,50 DH

15,30

Publens 640 x 55



el ultronine c pte

89,10

14.9.22 04 fm



Lot: 220553
A consommer avant le: 07/2025
PPC : 89,50 DH

①

Ulcronine de 10ml 14

* Tél: 05 22 52 87 67
Casablanca
HASKI Med.*

23,30

Septif

x 5 fm

Dr. Rochd BENMERZOUG
Pédiatre
Rd Al Qods, Lot. Al Majd
Immeuble A, App. N° 4
Télé: 05 22 52 87 67

21.7.65

شارع القدس، بجزئه الجدد، عمارة A، الطابق الأول، الشقة 4، حي الإنارة، عين الشق - الدار البيضاء

Bd. Al Qods, Lotissement Al Majd, Immeuble A, App. N° 4 - Hay Inara - Ain chock - Casablanca

Docteur Rochd Benmerzouk

Pédiatre

Néonatalogie - Puériculture
Pédiatrie générale - Asthme - Allergologie



الدكتور رشيد بن مرزوق

اختصاصي في طب الأطفال والرضع
والحساسية

Tél.: 05 22 52 44 68

Casablanca, le 5.12.22

Prénom : Yamme Nom : El O...

- DN 22.12.16
- Pds: 1982
- Temp.: 37.5

PPV: 70,60 DH
LOT: 649523
PER: 04/2024

100 ml
Eumoxol®
10,65 x 2 doses x 03



Augmenter par 50%
18 g x 03 doses x 06 ml

PPV: 70,60 DH
LOT: 649525
PER: 04/2024

159.2



18,00



Dr. Rochd Benmerzouk
Pédiatre
Bd. Al Qods, Lot. Al Majd, Immeuble A, App. N° 4
Inara, Aïn Chock - Casablanca
Tél.: 022.52.44.68

شارع القدس، جزءة المجد، عمارة A، الطابق الأول، الشقة 4، حي الإنارة، عين الشق - الدار البيضاء

Bd. Al Qods, Lotissement Al Majd, Immeuble A, App. N° 4 - Hay Inara - Aïn chock - Casablanca